

COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

L'Agence régionale de santé Paca lance un appel à projets pour accélérer le développement de la télémédecine en région Paca.

Marseille, le 19 juillet 2017.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) lance un appel à projets régional portant sur le développement des activités de télémédecine. Il s'adresse à toutes les structures de santé et médicosociale de la région Paca et à tout professionnel médical lié, contractuellement ou par convention, à une structure de santé ou une structure médico-sociale.

L'objectif est d'accompagner et de soutenir la mise en œuvre d'activités de télémédecine en région Paca sans restriction en termes de périmètre fonctionnel ou de pathologies prises en charge.

Seront prioritairement choisis les projets s'adressant à :

- · des patients résidant en structure médico-sociale,
- des personnes privées de liberté,
- · des patients atteints de maladie chronique.

L'accompagnement financier de l'ARS Paca pourra porter sur des dépenses d'investissements et d'installation du matériel de télémédecine, sur des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA), sur des frais de fonctionnement engendrés dans le cadre de la première année d'exercice (charge de location...), etc. Les frais de personnels et les coûts de fonctionnement ne sont pas éligibles à la part financée par l'ARS Paca.

Un maximum de dix projets pourront être financés pour :

- 20 % du montant des aides à l'amorçage du projet et après contractualisation avec l'ARS Paca ;
- 80 % du montant des aides après vérification par l'ARS Paca du démarrage effectif de l'activité et fourniture des pièces justificatives.

Au total, 400 000 € seront consacrés à cet appel à projets.

Les dossiers sont instruits par l'ARS Paca et présentés à un jury régional. A l'issue du processus de sélection, le directeur de l'ARS Paca informera par courriel les porteurs de projets, soit de leur sélection régionale et du montant de la subvention allouée, soit de la suite négative donnée à leur demande.

Cette information sera transmise aux promoteurs de projets dans un délai ne pouvant dépasser deux mois à compter de la date limite de réception des candidatures.

Date limite de réception des dossiers de candidature : Les candidatures devront parvenir avant le lundi 21 août 2017 à 12h00 par mail à : ars-paca-telemedecine@ars.sante.fr

La télémédecine : un levier fondamental de la politique de santé en région Paca

La télémédecine constitue une réponse aux difficultés que rencontrent certains patients pour accéder aux soins et contribue à rompre l'isolement dont sont parfois victimes les professionnels de santé. Elle est source d'innovations notamment organisationnelles pour notre système de santé. Elle contribue à l'amélioration du parcours de soins coordonné du patient.

Dans le prolongement de l'impulsion nationale, l'ARS Paca a engagé depuis 2012 un programme régional de télémédecine animé par un groupe régional associant l'ensemble des partenaires (Union régionale des professionnels de santé, Conseil régional de l'ordre des médecins, Caisse primaire d'assurance maladie...).

Cet appel à projet constitue une nouvelle étape dans l'essor de l'activité de télémédecine en région Paca.

En savoir plus :

https://www.paca.ars.sante.fr/developpement-regional-des-activites-de-telemedecine



